

Anne-Marie JAEGLÉ nous a quitté : Après de nombreux mois de douleurs nous avons dit adieu à Anne-Marie le 12 Juillet 2019.

Ci dessous, l'intervention de l'UTR :

Anne-Marie,

Le but aujourd'hui n'est pas de rappeler la longue carrière de militante que tu as fait à la CFDT tant comme salariée dans les entreprises de l'Hôtellerie, que comme retraitée depuis le 1er Juillet 2006.



Tous les copains qui t'entourent ce matin, que ce soit physiquement et les nombreux qui n'ont pu venir, veulent se rappeler avec quelle énergie tu défendais les valeurs de solidarité de la CFDT.

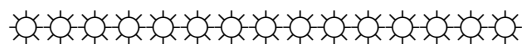
Pilier important depuis de nombreuses années du Conseil de l'UTR CFDT Corrèze, tu impulsais une dynamique par tes propositions pour les journées conviviales, les idées d'articles des « feuilles de choux », la rigueur de ton travail de trésorière-adjointe et la spontanéité avec laquelle tu te proposais pour accomplir des tâches parfois ingrates.

Ta disponibilité aux adhérents était ton plaisir : tu essayais de résoudre leurs difficultés avec les régimes de retraites, les mutuelles et bien d'autres organismes générant des tracasseries administratives. Tu savais contacter les autres copains de la CFDT qui pouvaient t'aider à réduire les obstacles. Tu étais notre miss « Permanences ». Ta fidélité en amitié était totale à qui avait su s'en montrer digne à tes yeux.

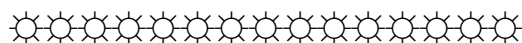
Ton caractère trempé et énergique a généré aussi quelques éclats de voix dans les réunions quand il s'agissait de défendre ton point de vue. Si j'ose dire, c'est aussi une des caractéristiques de la CFDT : savoir oser le choc des idées pour déboucher sur du concret ! Mais nous retiendrons avant tout ton dévouement sans faille, et le courage dont tu as fait preuve jusqu'au bout dans tes douleurs et la maladie.

Ton plaisir du tricot et ton amour pour ton Chatouille t'ont, je l'espère, aidé à supporter tous ces derniers mois douloureux.

Au revoir Anne-Marie et Merci pour tout ce que tu nous as apporté.



Nous disons aussi Adieu à Françoise MOUROUX qui est décédée le 22 Octobre 2019. Toutes nos condoléances à Didier et à toute sa famille.



Les UTR CFDT dans l'action le 3 octobre pour le « pouvoir d'achat » et « le droit de vivre dignement »

La loi de financement de la sécurité sociale puis celle sur le grand âge devant être en débat au parlement les semaines suivantes : la date retenue du 3 Octobre n'est pas un hasard !

Les responsables CFDT de l'UTR de la CORREZE ont :

- distribué des tracts sur les marchés de BRIVE et de TULLE où l'accueil a été très bon,
- déposé une motion à la préfecture de la CORREZE où ils ont exposé et longuement défendu le positionnement et les revendications CFDT propres aux retraités :

Pouvoir d'achat

Les mouvements sociaux de la fin 2019 ont obligé le gouvernement à revoir sa copie en matière de CSG toutefois pour les retraités le compte n'y est pas.

La Cfdt revendique :



- ✓ Garantir, dès 2020, l'augmentation annuelle des retraites au niveau de l'inflation au 1^{er} janvier pour tous les retraités. Ce contrat avec les retraités ne doit pas être bafoué comme cela a été le cas depuis plusieurs années.
- ✓ Indexer l'évolution des retraites sur l'évolution des salaires et revaloriser le minimum contributif.
- ✓ Fixer au SMIC le minimum de retraite pour une carrière complète.
- ✓ Supprimer la cotisation maladie supplémentaire de 1% payée par les seules retraites complémentaires.

Santé

Dans de nombreux territoires de la CORREZE, avoir facilement accès au soin est très problématique : des généralistes manquent ; selon les pathologies, avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable, est très difficile ; la permanence des soins est plus ou moins organisée. Les dépassements d'honoraires sont un frein.

Le coût des assurances complémentaires santé est de plus en plus élevé et à la différence des salariés, les retraités ne bénéficient d'aucune aide.

La Cfdt revendique :

- ✓ Une aide financière pour la complémentaire santé (déduction fiscale ou crédit d'impôt).
- ✓ La généralisation du tiers payant, le gouvernement doit en faire une obligation pour tous les médecins.
- ✓ L'arrêt des dépassements d'honoraire et la suppression du secteur 2 (qui permet ce dépassement)
- ✓ L'organisation de systèmes de soins qui réponde aux besoins des populations

Perte d'autonomie

La prise en charge du maintien à domicile et la situation en établissement sont variables selon les organismes et départements de la Nouvelle-Aquitaine. Cela conduit de fait à une inégalité de traitements.

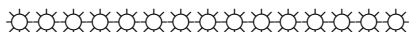
La Cfdt propose :

- ✓ La définition de règles nationales pour fixer le degré de perte d'autonomie afin de gommer les disparités entre départements.
- ✓ La dotation de moyens supplémentaires immédiatement aux EHPAD, en particulier en personnel, afin de traiter dignement les résidents.
- ✓ Pour la future loi sur le grand âge, la prise en charge financière universelle et publique de l'aide à l'autonomie des personnes âgées.

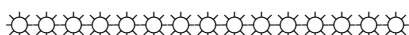
En réponse au préfet qui rappelait, en fin de rencontre, les mesures déjà prises par le gouvernement, nous avons souligné le peu de portée de celles-ci sur la condition des retraités et que les retraités ne sont pas des nantis.

Nous avons contesté **les 3,3 milliards pompés et non compensés** sur la Sécurité Sociale par la baisse ou la suppression de cotisations sociales.

Nous avons lourdement insisté sur la **confiance rompue dans le dialogue social** (exprimée sur les marchés) suite au mépris et la non reconnaissance des syndicats en début de mandature présidentielle par des mesures unilatérales et non négociées.



Pour ceux qui n'ont pas internet et qui donc n'ont pas été destinataires des informations, voici 2 articles : le premier est un interview de Laurent Berger sur la réforme des retraites, le second est une compilation du Pacte du pouvoir de vivre, dynamique qui réunit aujourd'hui plus de 50 associations et où la CFDT est largement partie prenante.



JOURNAL du DIMANCHE - 12 octobre 2019 – REFORME DES RETRAITES

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, alerte sur la réforme des retraites. Selon lui, il ne faut pas "tromper les Français sur les objectifs poursuivis".

"Si notre démocratie ne fonctionne pas toujours bien, c'est que nous avons l'art de nous tromper de débat. La réforme des retraites pourrait bien ne pas faire exception à la règle ».

Notre système de retraite a montré sa capacité à lutter contre la pauvreté des seniors, et à surmonter crises économiques et chocs démographiques. Il doit pourtant évoluer pour répondre aux aspirations nouvelles des travailleurs, et la CFDT milite en ce sens depuis longtemps. Mais il faut veiller à ne pas tromper les Français sur les objectifs poursuivis.

L'enjeu de la réforme n'est pas financier. Les dépenses de retraites sont désormais maîtrisées et elles évolueront à l'avenir comme la richesse nationale. Nous avons donc les moyens de financer nos retraites. Mais si la retraite par répartition est aujourd'hui consolidée sur le plan économique, le contrat social sur lequel elle repose est fragilisé par les injustices, réelles, de notre système. Nos régimes de retraite fabriquent aujourd'hui des gagnants et des perdants, et de façon un peu aveugle, ce qui menace à terme le consentement à la répartition.

Les différences privé-public ne sont pas en cause, ni les régimes spéciaux dont la convergence avec le régime commun est largement avancée. Personne ne conteste l'existence de spécificités professionnelles dès lors que leur financement est assumé par l'employeur. Mais le mode de calcul des droits n'est globalement pas juste. Il pénalise les polypensionnés, survalorise les carrières « ascendantes », avec beaucoup de promotions et défavorise celles, plus étales, des travailleurs les moins qualifiés, les moins rémunérés, les plus précaires. Il accroît enfin les discriminations que subissent les femmes dans leur entreprise ou leur administration.

Notre système de retraites ne reconnaît pas correctement la pénibilité du travail et son impact sur la santé et l'espérance de vie, dans le public comme dans le privé. Ceux qui dégradent leur santé en travaillant perdent ainsi une partie de leurs droits à la retraite. Le système doit en tenir compte, sinon le contrat social ne sera pas équitable aux yeux des moins favorisés des travailleurs. **Le système universel de retraite doit inclure un dispositif de reconnaissance de la pénibilité du travail**, complet, universel d'accès et débouchant sur de la prévention et de la réparation.

Il faut enfin être plus solidaire de ceux qui peinent à entrer dans la société du travail parce qu'ils sont exclus, précaires, discriminés. Parmi eux se trouvent encore les femmes, les jeunes actifs, les travailleurs âgés peu ou mal qualifiés. C'est pour eux que la CFDT revendique un minimum de pension revalorisé à 100% du SMIC.

Mais la réforme n'aura pas de sens si elle ne transforme pas notre rapport à la retraite. Après tant de discours culpabilisants sur la retraite, il nous faut inventer des droits nouveaux qui redonnent aux travailleuses et aux travailleurs la liberté de construire leur retraite.

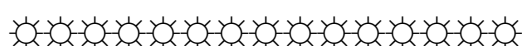
Cela suppose de ne plus pénaliser les polypensionnés, ceux qui, par contrainte ou par choix, ont changé de métier ou de secteur au cours de leur carrière, ou encore ceux qui demain passeront du statut de salarié à celui d'indépendant. C'est le sens premier de la retraite universelle.

Les travailleurs ne doivent plus subir la « retraite couperet » mais mieux choisir l'âge et les modalités de leur départ. C'est pour ça que la CFDT récusé l'idée d'un âge de départ collectif, injuste et inutilement contraignant. Il faut faciliter le droit de partir progressivement à la retraite, pour gagner ainsi la possibilité d'aménager soi-même sa fin de carrière.

Puisqu'on a pointé les discriminations que subissent les femmes, il leur faut des droits garantissant leur émancipation, donc des droits propres plutôt que des droits liés à une situation familiale ou conjugale. La CFDT plaide pour des majorations pour enfant qui profitent vraiment aux femmes dès le premier enfant. Elle plaide aussi pour une réversion qui ne soit plus seulement un droit sur la pension du conjoint, mais d'abord un droit à pouvoir vivre dignement à la retraite.

Et puisqu'il y a une vie avant la retraite, la CFDT demande qu'on pose la question de l'accès au temps libre tout au long de la vie. C'est le principe de la banque des temps que nous portons : chacun doit avoir du temps au moment où il a un projet sans attendre la retraite pour le réaliser !

Voilà ce qui à nos yeux constitue les enjeux de la réforme des retraites. Une telle réforme demandera du temps et se fera progressivement, mais cela peut constituer un beau projet collectif. Les travailleurs que nous rencontrons tous les jours sont prêts à cette discussion, ils en sont même demandeurs. Ne nous trompons pas de réforme, ne les privons pas d'un débat essentiel.



Le pacte de pouvoir de vivre – 66 propositions

pour instaurer un rapport de force face à un gouvernement qui peine à entendre et surtout à écouter la société civile organisée

Lancement le 5 Mars 2019 avec 19 organisations issues du monde syndical, associatif et mutualiste.. Aujourd'hui 50 organisations ont rejoint le mouvement.

Ce pacte contient 66 propositions pour un projet de société qui n'oppose pas transition écologique et justice sociale, qui prend en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques sans faire de choix.

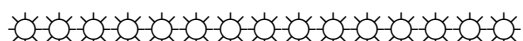
Vous pouvez retrouver l'ensemble du document sur le site internet de la CFDT dans la rubrique « Outils », où en demander une copie à l'UTR pour ceux ne possédant pas internet.

8 propositions urgentes que le gouvernement devrait mettre en œuvre ont été présentées fin Août au 1er ministre :

1- En finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques en interdisant à terme leur mise en location	2- Évaluer l'impact de toute nouvelle loi et politique publique sur les 10 % les plus pauvres de la population et au regard des Objectifs de Développement Durable
3- Revaloriser les minima sociaux et les faire évoluer au même rythme que les revenus du travail	4- Un projet de loi de finances 2020 écologique et social
5- Un projet de loi de finances solidaire pour plus de justice	6- Permettre aux migrants qui se trouvent en France d'y déposer leur demande d'asile
7- Une ambition budgétaire pour le grand âge et l'autonomie dans le PLESS 2020	8- Systématiser la proposition d'accompagnement humain à l'exercice des droits et généraliser les Maisons de services au public (MSAP)

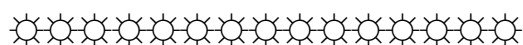
Une phase d'appropriation de ce projet dans tous les territoires est indispensable pour décliner localement certaines des propositions et est en train de se déployer.

Les signataires du pacte ont fourni une contribution de 30 mesures écologiques et sociales qu'ils souhaitent voir intégrées au projet de loi de finance 2020, car « *c'est pour avoir été injuste, peu lisible et sans grande ambition que le budget 2019 est venu allumer l'étincelle sociale ...* »



Formation des membres du Conseil.

Les 12 et 13 Novembre, 7 membres du Conseil de l'UTR ont réfléchi au fonctionnement de l'UTR et à la répartition des tâches avec l'aide de Daniel VEGAS et Maïté DRUELLE. Des objectifs d'amélioration en ont découlé. Une troisième rencontre est prévue en Mars avant notre Assemblée Générale pour faire le point.



L'année s'achève et les fêtes approchent. Tous les membres du Conseil de l'UTR vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.